



APPEL DE PROJETS - MAGAZINE PANORAMA 2026

INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS

L'AAPPQ vous invite à soumettre un ou deux projets pour l'édition 2026 du magazine numérique Panorama.

Le dépôt est gratuit et réservé aux bureaux membres de l'Association.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOS PROJETS : DIMANCHE 15 mars 2026 à 23H59

PANORAMA

Vitrine du savoir-faire des firmes membres de l'AAPPQ, Panorama offre tous les ans une expérience immersive au cœur de **25 projets sélectionnés** qui font la promotion de la qualité du travail des architectes en pratique privée. Panorama se veut aussi une plateforme permettant à nos partenaires de rayonner à travers leurs publicités.

Le magazine et les projets sélectionnés seront dévoilés à l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ, qui se déroulera à **l'automne 2026** et auquel tous les membres seront conviés.

Vous pouvez consulter Panorama sur votre [navigateur web](#) ainsi que sur tablette ou cellulaire grâce à l'application **Espace AAPPQ** disponible sur les systèmes [iOS](#) et [Android](#).

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à projets pour Panorama 2026 n'est pas balisé par un thème spécifique. À vous de nous faire découvrir les caractéristiques qui distinguent votre conception!

Nous souhaitons que Panorama illustre la variété des interventions des architectes et vous invitons à soumettre tout projet de petite, moyenne ou de grande envergure, que ce soit pour le privé, le public, le communautaire, le transport, etc.

Nous vous invitons à vous inspirer des [11 principes directeurs](#) pour décrire la qualité du projet soumis.

Le dossier doit contenir :

- **Le formulaire de présentation du projet** rempli numériquement, comprenant les crédits photos et un texte de présentation de 500 mots.
IMPORTANT : nous vous demandons de ne pas verrouiller vos documents PDF afin de faciliter la compilation des informations du projet soumis.
- Entre **10 et 20 photos** du projet (extérieurs, intérieurs, avant/après, vue aérienne, etc.).
- Un **plan d'implantation** (non nécessaire pour les projets d'aménagement intérieur).
- Tout autre document pertinent pour la compréhension du projet.



PHOTOGRAPHIE

La qualité des photos présentées est très importante dans la sélection des projets. Nous vous recommandons de soumettre des photos variées présentant des prises de vue différentes (extérieur, intérieur, général, détails, avant-après, etc.).

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - formats de fichiers acceptés : JPEG, PNG.

Prière d'identifier vos fichiers photos selon les instructions suivantes :

- Numéro de photo_Nom du projet_Nom du bureau_Credit nom du photographe
Exemple : 1_ResidenceMontTremblant_LucieRaymondarchitecte_creditMaxErnst

Utilisez la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.), de caractères spéciaux (@, #, etc.), ni d'espace pour le nom des fichiers.

PLAN D'IMPLANTATION

Seulement pour les projets qui ne sont pas des aménagements intérieurs.

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - formats de fichiers acceptés : JPEG ou PNG.

Prière d'identifier votre fichier selon les instructions suivantes :

- PI_Nom du projet_Nom du bureau
Exemple : PI_ResidenceMontTremblant_LucieRaymondarchitecte
Utilisez la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.), de caractères spéciaux (@, #, etc.), ni d'espace pour le nom des fichiers.

CONDITIONS POUR DÉPOSER UN PROJET

- Être un bureau membre en règle : c'est-à-dire qui a payé sa cotisation annuelle.
- Maximum de deux projets par firme.
- Les projets doivent avoir été réalisés entre 2023 et 2026 et être achevés à la date de dépôt des dossiers.

ENVOI DU DOSSIER

- 1) Nommez le dossier à transférer avec le nom du projet et du bureau : NomduProjet_Bureau
- 2) Incluez dans ce dossier :
 - Les 10 à 20 photos numérotées et identifiées selon les instructions ci-dessus.
 - Le plan d'implantation (s'il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement intérieur).
 - Le formulaire de présentation du projet complété.
- 3) Comprimez le dossier à transférer (.zip ou .rar).
- 4) Envoyez votre dossier à Aurore Lerouge (alerouge@aappq.qc.ca) avant le **dimanche 15 mars 2026**.
- 5) Utilisez un **système d'envoi pour fichiers lourds sécuritaire et approuvé par votre firme**.
Attention : certaines plateformes utilisent les contenus transférés par leurs utilisateurs pour alimenter leurs systèmes d'intelligence artificielle. Nous vous invitons donc à être prudents et à toujours vérifier que les conditions d'utilisation répondent à vos normes de protection des données personnelles et de droits d'auteurs.



PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité de sélection indépendant identifiera les 25 projets qui seront publiés. Ses choix seront guidés par **les informations inscrites dans le formulaire, la qualité des textes et des photos** traduisant l'exemplarité et la qualité des projets, quelle que soit leur taille.

Parmi les critères qui seront utilisés, nous pouvons citer : **l'intégration dans l'environnement existant, le choix des matériaux, le parti architectural, l'efficacité fonctionnelle, l'apport du projet pour l'utilisateur ou la société, que ce soit sur les plans urbain, paysager, social, culturel et économique, de l'efficacité énergétique, de la réponse aux contraintes, de la durabilité du projet, etc.**

Les photos doivent être de bonne qualité et contribuer à une bonne compréhension du rapport entre le projet et son environnement (sauf pour les projets d'aménagement intérieur). Elles permettront d'illustrer les qualités particulières du projet en lien et en complémentarité du texte de présentation (voir la section photographies).

DROITS DE DIFFUSION

Chaque bureau doit **s'assurer que l'ensemble des éléments soumis** dans un dossier de candidature (textes, dessins et photographies) **peuvent être publiés et diffusés** par l'AAPPQ, **dans le magazine Panorama, sur son site web ou ses réseaux sociaux.**

L'accord du client pour la diffusion d'un projet relève de la **responsabilité de l'architecte.**

Toutes les informations incluses dans les dossiers, y compris les crédits, doivent avoir été vérifiées et transmises dans leur forme finale, puisqu'elles serviront telles quelles lors de la diffusion des projets.

L'AAPPQ n'assume aucune responsabilité advenant la diffusion de renseignements erronés ou en cas d'erreurs relatives aux attributions ou aux droits d'auteur, qu'elles soient liées à la conception des projets, aux dessins ou aux photographies. L'AAPPQ s'engage cependant à utiliser à bon escient les renseignements qui lui sont fournis.

Un photographe souhaitant se réserver les droits d'auteur doit fournir à l'AAPPQ une licence signée l'autorisant à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser ces photographies, quel que soit le support utilisé à cette fin, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive doit être accordée à l'Association des architectes en pratique privée du Québec par le photographe, sans frais, sans limitation territoriale et pour une durée illimitée.

Pour toutes questions, contacter Aurore Lerouge (alerouge@aappq.qc.ca)